# Définition 6.16 - prédécesseur, successeur immédiats

Soit E un ensemble ordonné non vide et  $e \in E$ . On dit que :

- $-p \in E$  est un prédécesseur immédiat de e si p < e et il n'existe pas d'élement  $a \in E$  tel que p < a < e
- $-s \in E$  est successeur immédiat de e si e < s et il n'existe pas d'élement  $a \in E$  tel que e < a < s

## Exemples 6.17 - prédécesseur, successeur immédiats

- $\blacktriangleright$   $\forall n \in \mathbb{N}, n+1$  est le successeur immédiat de n pour l'ordre usuel.
- $\blacktriangleright \ \forall n \in \mathbb{N}^*, \, n-1$  est le prédécesseur immédiat de n pour l'ordre usuel.
- ▶ 0 n'a pas de prédécesseur (en particulier immédiat) pour l'ordre usuel.

## Exemples 6.18 - prédécesseur, successeur immédiats

▶ Dans  $\mathbb{R}$  muni de l'ordre usuel, aucun élément e n'a de prédécesseur (resp.successeur) immédiat puisque si a < e alors en particulier  $a < \frac{a+e}{2} < e$ .

## Définition 6.19 - éléments minimal, maximal

Soit E un ensemble ordonné non vide et  $e \in E$ . On dit que

- e est un élément minimal de E s'il n'admet pas de prédécesseur.
- e est un élément maximal de E s'il n'admet pas de successeur.

# Exemples 6.20 - éléments minimal, maximal

▶ Soit E un ensemble. L'ensemble  $A = \mathcal{P}(E)$  {Ø} des parties non vides de E muni de l'inclusion et ordonné. Si  $E \neq \emptyset$ , E est l'élément maximal de A, et  $\forall e \in E$ ,  $\{e\}$  est un élément maximal de A.

## Remarque 6.21 - sur le dernier exemple

L'ensemble précédent montre en particulier qu'un ensemble peut tout à fait avoir plusieurs éléments minimaux ou maximaux.

# Définition 6.22 - plus grand, plus petit éléments

Soit E un ensemble ordonné non vide et  $e \in E$ . On dit que :

- e est le plus grand élément de E si  $\forall x \in E, x \leq e$ .
- e est le plus petit élément de E si  $\forall x \in E, x \geq e$ .

Démonstration : (preuve de l'unicité) Supposons par l'absurde, qu'il n'y a pas unicité du plus petit élément. Soit e et e' deux plus petits éléments distincts de E. Alors, par définition, (e est un plus petit élément E,  $e \le e'$ ). de même,  $e' \le e$ . Par antisymétrie de  $\le$ , e = e'. Absurde. On montre de même l'unicité du plus grand élément, s'il existe.

Définition 6.23 : Ordre bien fondé Soit  $(E, \leq)$  un ensemble ordonné. On dit que  $\leq$  est un ordre bien fondé si toute partie non vide de E admet au moins un élément minimal.

Exemple 6.24: Ordres bien fondés

- l'ordre usuel sur l'ensemble ℕ des entiers naturels est bien fondé.
- l'inclusion sur les parties d'un ensemble fini est bien fondée.
- la relation de divisibilité sur l'ensemble N\* est un ordre bien fondé.

Exemple 6.25 Ordres non bien fondés

- l'ordre usuel sur  $\mathbb{Z}$  ou sur  $\mathbb{R}_+$
- L'inclusion sur les parties d'un ensemble infini n'est pas bien fondée.

Propriété 6.26 Soit  $(A, \leq_A)et(B, \leq_B)$  deux ensembles ordonnés. Si  $\leq_A$  et  $\leq_B$  sont bien fondées, l'ordre lexicographique défini sur  $A \times B$  est bien fondé.

Démonstration : Soit X une partie non vide de  $A \times B$ . Montrons qu'elle admet un élément minimal. On note  $A_X = \{a \in A, \exists b \in B, (a,b) \in X\}$ . X est non vide, donc  $A_X$  l'est également. De plus, comme  $\leq_A$  est bien fondé,  $A_X$  admet un élément minimal. Soit donc  $a_0 \in A$  un élément minimal de  $A_X$ . On considère alors l'ensemble  $B_0 = \{b \in B, (a_0, b) \in X\}$ . Par définition de  $a_0, B_0$  est non vide, alors,  $\leq_B$  étant aussi bien fondé,  $B_0$  admet un élément minimal  $b_0$ . l'élémet  $x_0 = (a_0, b_0)$  est alors un élément minimal de X. En effet, Soit  $(a, b) \in X$  tel que  $(a, b) \leq (a_0, b_0)$  i.e. tel que  $a < a_0 ou(a = a_0 etb \leq_B b_0)$ .  $a \in A_X$  donc, par minimalité de  $a_0, a \not< a_0$ , on a donc  $a = a_0$  et  $a_0 \in B_0$  puisque  $a_0 \in B_0$  puisque  $a_0 \in B_0$ . Par minimalité de  $a_0 \in B_0$  quisque  $a_0 \in B_0$  quisque  $a_0 \in B_0$  puisque  $a_0 \in B_0$  puisque

Propriété 6.27 Soit  $((E_i, \leq_i))_{i \in [1, n]}$  une famille finie d'ensembles munis d'ordres bien fondés.  $(n \geq 2)$ . L'ordre

produit défini sur 
$$\prod_{i=1}^{n} E_i = E_1 \times ... \times E_n$$
 est bien fondé.

Démonstration Soit A une partie non vide de  $E_1 \times \ldots \times E_n$ . On pose  $A_1 = \{a_1 \in E_1, \exists (x_1, \ldots, x_n) \in A^n, x_1 = a_1\}$ . Comme A est non vide,  $A_1$  est une partie non vide de  $E_1$  qui admet donc un élément minimal  $m_1$ . On pose  $A_2 = \{a_2 \in E_2, \exists (x_1, \ldots, x_n) \in A^n, x_2 = a_2 \text{ et } x_1 = m_1\}$ . Comme A est non vide,  $A_2$  est une partie non vide de  $E_2$  qui admet donc un élément minimal  $m_2$ .

On construit ainsi n ensembles non vides définis pour tout  $i \in \mathbb{N}$  par :

$$\begin{cases} A_{i+1} = \{a_{i+1} \in E_{i+1}, \exists (x_1, \dots, x_n) \in A^n, \forall j \in \llbracket 1, i \rrbracket, x_j = m_j \text{ et } x_{i+1} = a_{i+1} \} \\ m_i \text{ est un élément minimal de } A_i, \forall i \in \llbracket 1, n \rrbracket \end{cases}$$

L'élément  $m = (m_1, \ldots, m_n)$  est alors, par construction, un élément minimal de A.

Remarque 6.28 Si E est muni d'un ordre total et bien fondé, alors toute partie non vide de E admet un plus petit élément. On parle alors de bon ordre et d'ensemble bien ordonné.

Définition 6.29 Soit E un ensemble. On appelle prédicat sur E toute propriété P dépendant d'éléments de E. Lorsque P dépend de n paramètres, on dit que P est d'arité n. On note alors  $\forall (x_1, \ldots, x_n) \in E^n$ .

- $P(x_1,...,x_n)$  lorsque la propriété est vraie.
- $-\neg P(x_1,...,x_n)$  lorsque la propriété est fausse.

Remarque 6.30 Une relation bianire est en fait un prédicat d'arité 2.

Théorème 6.31 Soit  $(E, \leq)$  un ensemble ordonné. Les propositions suivantes sont équivalentes :

- 1. < est un ordre bien fondé.
- 2. Il n'existe pas de suite infinie strictement décroissante d'élements de E.
- 3. Pour tout prédicat P sur E, si:

$$\forall (x,y) \in E^2, x > y \implies P(x)$$

Démonstration:

- (1)  $\Longrightarrow$  (2) : Supposons que  $\leq$  est un ordre bien fondé, et par l'absurde, que  $(x_n)_{n\in\mathbb{N}}$  est une suite infinie strictement décoissante d'éléments de E. Alors l'ensemble non vide  $\{x_n, \in \mathbb{N}\} \subset E$  admet un élément minimal  $x_k$ ; Ainsi, par décroissance stricte de  $(x_n)$ ,  $x_{k+1} < x_k$ , ce qui contredit la minimalité de  $x_k$
- $-(2) \implies (3)$  : Soit P un prédicat sur E. On suppose que

$$(\forall (x,y) \in E^2, y < x \implies P(y)) \implies P(x)$$

.On note (A) cette propriété. Montrons que

$$\forall x \in E, P(x)$$

. Pour cela, on considère l'ensemble  $A = \{x \in E, \neg P(x)\} \subset E$ .

Supposons, par l'absurde que A est non vide : soit  $x_0$  tel que  $\neg P(x_0)$ .

Alors par contraposée de (A), il existe  $x_1 \in E$  tel que  $x_1 < x_0$  et  $\neg P(x_1)$ .

En itérant ce raisonnement, on construit une suite infinie, strictement décroissante d'éléments  $x_i \in E$  telle que  $\forall i, \neg P(x_i)$ , ce qui contredit la propriété (2).

- (3)  $\implies$  (1) Soit A une partie non vide de E. on note P(x) le prédicat  $x \notin A$ . Puisque  $A \neq \emptyset$ , la proposition "∀ $x \in E, P(x)$  est fausse.

Par contraposée de la proposition (3), on en déduit que :

$$\exists m \in E, y < m, P(y)et \neg P(m)$$

Donc on choisit  $m \in A$  tel que

$$\forall y \in E, y < m \implies y \not\in A$$

m est alors minimal dans A donc  $\leq$  est bien fondée.

# Remarque 6.32 - À propos du théorème 6.31

▶ La propriété (2) peut permettre de justifier la terminaison de d'un algorithme en utilisant un ordre produit, par exemple, bien fondé, sur l'ensemble des valeurs que peuvent prendre les variables de l'algorithme (on retrouve la notion de variant).

Remarque 6.33: La proposition (3) définit un principe de récurrence sur n'importe quel ensemble d'un ordre bien fondé. dans le cas où  $E = \mathbb{N}$ , on retrouve le principe de récurrence forte.